



Paiement loyer chf bail rédigé en euro

Par **sag68**, le **27/06/2011** à **07:57**

Bonjour,

Je suis en location depuis presque 2 ans et je paie mon loyer en CHF (demande du propriétaire sans écrit). Le bail est rédigé en € et depuis 2 ans le taux de change m'est défavorable, est-il possible de lui redemander la différence entre le loyer du bail et la contre-valeur en CHF?

Merci